

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0011394

A 39672

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3128 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MASNAOUI FATIMA

Date de naissance : 28.08.60

Adresse : case 3 place

Tél. : 0668469996 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Allal Ben Abdellah Age : 51

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer des renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah Le : 18/09/2012

Signature de l'adhérent(e) : Allal Ben Abdellah



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/2022	1	6	(5)	 Dr. Bennani Spécialiste DIABÈTE - NUTRITION ENDOCRINOLOGIE 143 Bd Mohammed V 40 33 34 Casablanca 09 024489

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CAF PHARMACEUTIQUE Alfred Said Pharmacie et Biers Sultan 2000 F-39050 Dijon Tél : 03 80 3551	07/05/2015	632,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

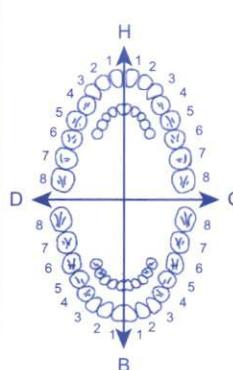
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Bennani Abdelilah

Cabinet Médical spécialisé en :

- ENDOCRINOLOGIE
- DIABETE
- NUTRITION

(Sur Rendez-Vous)



الدكتور بناني عبد الله
عيادة متخصصة في :
- أمراض الغدد الهرمونية
- السكري
- التغذية
(بالموعد)

Casablanca, le :

Dr Bennani Abdelilah
Spécialiste
ENDOCRINOLOGIE - DIABÈTE - NUTRITION
443 Bd Mohammed V
Tél. : 05 22 40 33 34 Casablanca
INP.091024489

7/9/2x

H212001. PATINA

INP : 09 10 244 89

(42,00 x 5)
(47,40 x 3)
(140,00 x 2)

Dr Bennani Abdelilah
Spécialiste
ENDOCRINOLOGIE - DIABÈTE - NUTRITION
443 Bd Mohammed V
Tél. : 05 22 40 33 34 Casablanca
INP.091024489

7/9/2001

glu 60200 2,15/15 ~ 15x3/
142,20 / 1 , ,
œufs 2 xl , -
2fgs -

Dr Bennani Abdelilah
Spécialiste
ENDOCRINOLOGIE - DIABÈTE - NUTRITION
443 Bd Mohammed V
Tél. : 05 22 40 33 34 Casablanca
INP.091024489

Horaire de Consultation:

Lundi - Vendredi : 9h - 17h

Samedi (matinée) : 9h - 13h

433، شارع محمد الخامس، الطابق الثاني، رقم 5 - (قرب ساحة ال ياسر) الدار البيضاء - الهاتف 35 / 35
05 22 40 33 34 - 433، Bd. Mohammed V, 2^{ème} Etage Appt N° 5 - (à côté du Rond Point Albert 1^{er}) Casablanca - Tél./Fax : 05.22.40.33.34 / 35
GSM : 06 63 08 09 47 - Email : abdel.benn@hotmai.fr

PPV (DH) : LOT N° :

LOT: 211540
PER: 05-2024
PPV: 140,00 DH

PPV (DH) : LOT N° :

LOT: 211147
PER: 04-2024
PPV: 140,00 DH

Glucovance 500 mg / 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg / 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg / 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg / 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg / 2.5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 42.00 DH

Glucovance 500 mg / 5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 47.40 DH

Glucovance 500 mg / 5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 47.40 DH

Glucovance 500 mg / 5 mg
Comprimés pelliculés B/30
PPV: 47.40 DH